

Autorisation de reproduction

La possibilité de reproduire les ouvrages dépend :

De l'état de conservation des documents
De la législation italienne sur le droit d'auteur

Seule la reproduction partielle (maximum 15% d'un volume) est admise, pour un usage privé et pour des raisons d'étude et de recherche.

Pour des motifs de conservation, la numérisation des grands formats et des tables dépliantes n'est pas admise.

Type de reproduction :

- scan
- photocopie
- photographie

Nom, Prénom	
--------------------	--

DEMANDE

COTE	
TITRE/AUTEUR	
ANNÉE	
VOLUME	
PAGES	

Je m'engage à utiliser les reproductions sauvegardées sur clé USB pour un usage exclusivement privé. Je prends connaissance du fait que dans le cadre de cette autorisation aucun type de diffusion des reproductions n'est admis.

Rome, le _____

Signature _____